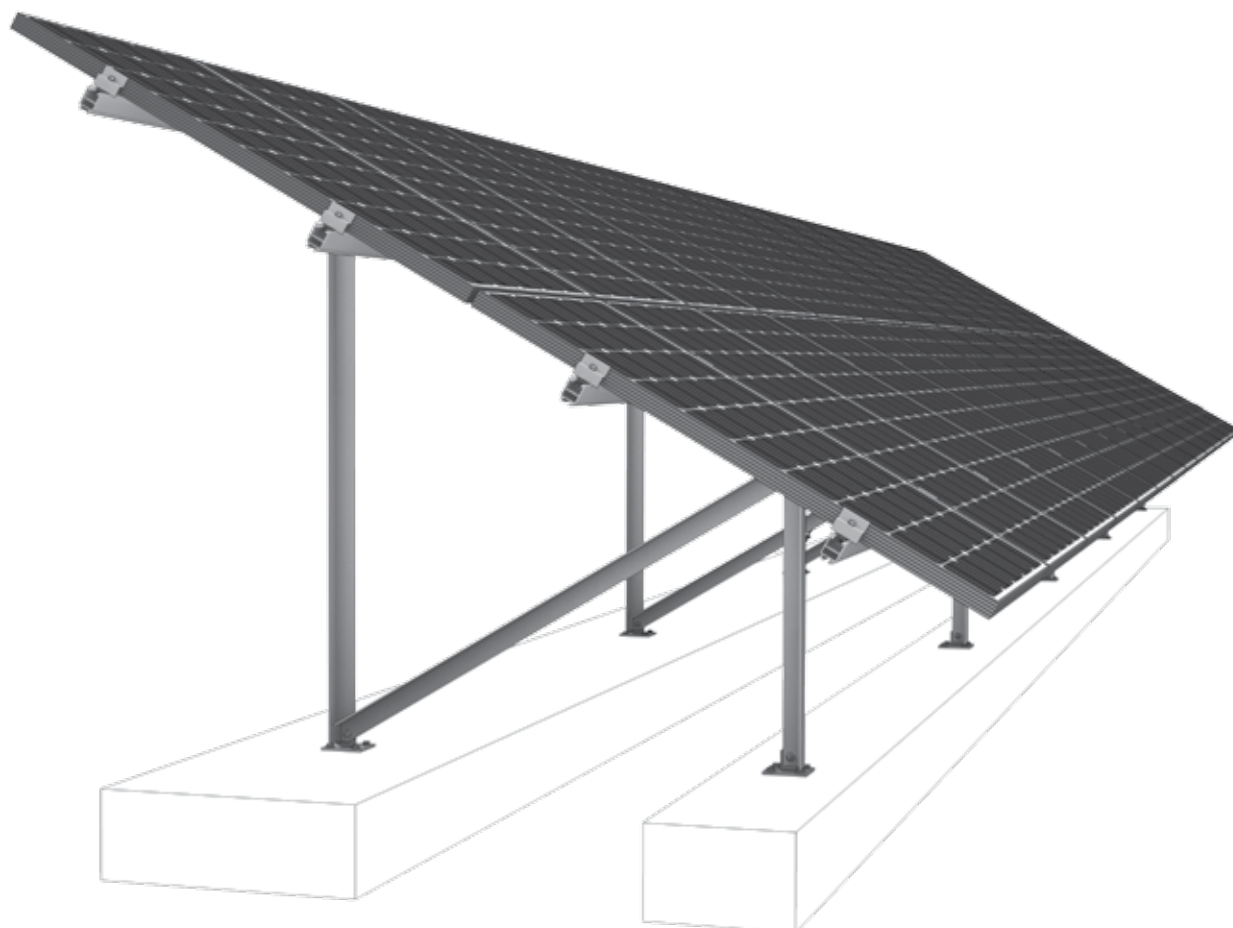


Mounting systems for solar technology



INSTRUCTIONS DE MONTAGE
**SYSTÈME N-RACK POUR CENTRALE
AU SOL FONDATIONS EN BÉTON**

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
L'ENTREPRISE	3
INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ	4
MATÉRIEL REQUIS	5
OUTILS REQUIS	7
MONTAGE	9
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE	16
NOTES	17

UN PARTENAIRE EFFICACE

Des produits ingénieux et un service client efficace font de K2 Systems et de ses systèmes de montage pour modules solaires un partenaire apprécié.

Ses clients internationaux sont très satisfaits des solutions que K2 Systems propose pour les toits, les façades, les centrales au sol ainsi que de ses solutions personnalisées.

Les systèmes de montage de K2 Systems vous convaincront par leur design attractif et leurs nombreux détails soigneusement étudiés. Les matériaux de haute qualité ainsi que leur traitement opéré avec soin garantissent un fonctionnement sans faille et une longévité exceptionnelle.

Nos produits sont constitués d'un petit nombre de composants ajustés entre eux de manière optimale – cela permet de réduire les besoins en matériaux, de faciliter le montage et d'économiser du temps et de l'argent.

Notre entreprise étant jeune, nous souhaitons assurer notre développement grâce à des partenariats ciblés. Le contact avec notre clientèle nous apporte les informations de base nécessaires à l'amélioration constante de notre gamme de produits.

L'équipe K2 Systems vous souhaite une bonne utilisation de ses produits.

UNE QUALITÉ CONTRÔLÉE – QUATRE CERTIFICATIONS

K2 Systems est synonyme d'un assemblage sûr, d'une excellente qualité et d'une précision optimale. Ces caractéristiques sont connues de nos clients et de nos partenaires depuis longtemps. Trois instituts indépendants testent, approuvent et certifient nos compétences et nos produits.



INSTRUCTIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ


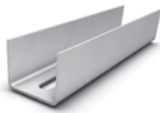



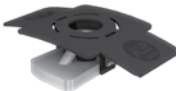

Veillez noter que nos instructions générales de montage doivent être respectées. Pour obtenir des détails, rendez-vous sur le site internet: www.k2-systems.de/france/telechargement/espace-clients.html
Si vous n'avez pas encore vos coordonnées d'accès à notre zone client, demandez-les.

D'une façon générale, il convient de respecter les instructions suivantes :

- Seules des personnes dont la qualification (par ex. en raison de leur formation ou activité professionnelle) ou l'expérience permet de garantir une exécution dans le respect des instructions peuvent monter ou mettre en service les installations.
- Avant le montage, vérifiez sur place que le produit remplit bien les exigences en matière de statique. Dans le cas d'installations sur toits, il vous incombe de vérifier également la capacité de charge du toit.
- Les normes de constructions nationales et locales, les règlements divers ainsi que les directives concernant la protection de l'environnement doivent impérativement être respectés.
- Les instructions de protection du travail et de prévention des accidents, d'autres normes semblables ainsi que les instructions de l'organisme de gestion de l'assurance accidents doivent être respectées! Vous devez observer tout particulièrement les instructions suivantes:
 - Le port de vêtements de sécurité est obligatoire (composés avant tout d'un casque, de chaussures de sécurité et de gants).
 - Au cours d'installations sur toits, les instructions correspondantes doivent être observées (par ex. l'utilisation de dispositifs de sécurité anti-chute, d'échafaudages avec filet à partir d'une hauteur de gouttière de 3 m, etc.).
 - La présence d'une deuxième personne est absolument nécessaire, tout au long du processus de montage, afin qu'elle puisse assurer rapidement les premiers secours en cas d'accident.
- Les systèmes de montage K2 font l'objet de développements permanents. Les procédures de montage sont donc susceptibles de changements. C'est pourquoi vous devez absolument vérifier si vos instructions de montage sont à jour à l'adresse www.k2-systems.de. Il est donc nécessaire, avant le montage, de consulter la version à jour des instructions de montage sur notre site internet. Sur demande, nous pouvons également vous envoyer la version actualisée.
- Veuillez prendre en compte les instructions de montage du fabricant des modules.
- Installez une mise à terre et utilisez, si nécessaire, une pince de protection contre la foudre.
- Tout au long du montage, assurez-vous qu'au moins un exemplaire des instructions de montage soit disponible sur le chantier.
- K2 Systems GmbH décline toute responsabilité pour tout incident pouvant survenir en raison du nonrespect de ses instructions générales de sécurité ou bien en raison de l'installation de pièces provenant d'entreprises concurrentes.
- Le respect des instructions de sécurité ainsi qu'une installation appropriée du système ouvrent droit à une garantie de 12 ans ! Veuillez consulter nos conditions de garantie à l'adresse www.k2-systems.de/france/telechargement/. Nous pouvons également vous les envoyer sur simple demande.
- Procédez au démontage du système en suivant les étapes de montage dans le sens inverse.

LE MATÉRIEL INDISPENSABLE AU MONTAGE

Afin de pouvoir monter le système N-Rack pour centrale au sol avec fondations béton, tous les composants mentionnés ci-après sont absolument indispensables. Le nombre de pièces dépend de votre installation. Les numéros d'article indiqués vous permettent de différencier plus facilement les articles.

	SolidRail Alpin Matière: Aluminium EN AW-6063 T66	N° article spécifique à l'installation
Alternative: SolidRail LS, SolidRail Medium		
	Kit Connecteur de rails Alpin/Medium Matière: Aluminium EN AW-6063 T66	P1004109
Alternative: Kit Connecteur de rails SolidRail LS		
	Rack (forme en L pour un usage comme montant ou en U pour un support transversal)	N° article spécifique à l'installation
	Plaque d'ancrage Foot L Matière: Acier inoxydable 1.4301	P1000566
Alternativ: Foot S		
	Vis d'ancrage Multi Monti 10 x 85 Matière: Acier inoxydable A4, SW 16	P1003239
	Écrou prisonnier M K2 Matière: Acier inoxydable 1.4301, PA	P1001643
Alternative: il est également possible d'utiliser un écrou prisonnier en acier galvanisé.		
	Étrier final pour modules Matière: Aluminium	N° article spécifique à l'installation
Alternative: Kit Étriers finaux standard pour modules		



Étrier intermédiaire XS pour les modules

| P1001892

Matière: Aluminium

Alternative: étrier intermédiaire standard



Contreventement

(câble en acier + tendeur à vis + cosses, étriers + écrou à anneau) Matière: acier inoxydable

| N° article spécifique à l'installation



Rondelle DIN 9240 M10 10,5 x 30

| P1000063

Matière: acier inoxydable A2



Écrou de sécurité DIN 985 M10

| P1002849

Matière: acier inoxydable avec revêtement, bague de sécurité intégrée en matière plastique, une alternative pour remplacer l'écrou de blocage



Écrou de blocage DIN 6923 M10

| P1000042

Matière: acier inoxydable A2, SW: 18 mm



Vis six pans creux DIN 912 M 10 x 30

| P1000644

Matière: acier inoxydable A2, entraînement: axe principal 8



Vis six pans creux DIN 912 M 8

| N° article spécifique à l'installation

Matière: acier inoxydable A2, entraînement: axe principal 6



Vis à tête marteau M 10 x 30

| P1000041

Matière: acier inoxydable A2 1.4301, forme de la tête: 28/15

LA LISTE DES OUTILS REQUIS EN UN COUP D'OEIL

Les systèmes de montage K2 Systems sont conçus pour un montage facile. Le matériel fourni ne comprend pas les outils requis pour le montage dont vous trouvez la liste ci-dessous:



Clé dynamométrique

Avec adaptateur pour SW 8, SW 16, SW 18



Clé dynamométrique

Avec adaptateur pour für HW 6, HW 8



Appareil de mesure du niveau



Tournevis



Perceuse-visseuse à percussion

Avec foret diamètre 8 mm



Cordeau à craie



Mètre

MONTAGE SYSTÈME EN N POUR CENTRALE: ETAPE PAR ETAPE

Afin de garantir un montage sûr et approprié, veuillez lire attentivement toutes les étapes. A chaque étape, le matériel nécessaire est mentionné. Si vous avez des problèmes lors du montage ou des questions concernant le système, adressez-vous à notre Hotline au numéro:

SERVICE-HOTLINE: +49 (0) 7152-3560-0

REGLES GENERALES:

- Les Instructions Générales de Montage doivent absolument être respectées.
Vous pourrez trouver celles-ci à l'adresse:
www.k2-systems.de/deutsch/downloads/kundenbereich.html
Si vous n'avez pas encore vos codes d'accès pour notre espace clients, vous pouvez les obtenir sur demande.

SYSTÈME N-RACK POUR FONDATION BÉTON: LE MONTAGE PAS À PAS



1a
sur 13

MONTAGE DES PLAQUES D'ANCRAGE

Les fondations sont réalisées selon le plan de fondation. La surface des fondations doit être de niveau.

La position des plaques d'ancrage Foot L est définie et marquée à l'aide d'un cordeau à craie et d'un mètre. La distance minimale entre les Foot L et le bord des fondations doit être respectée.

Les positions des Foot L sont percées directement dans les fondations avec une perceuse-visseuse à percussion. Les plaques d'ancrage Foot L sont vissées sur les fondations avec des vis d'ancrage et des rondelles. Toutes les plaques Foot L doivent être au même niveau et correctement positionnées. Les Foot L doivent être montées de niveau.

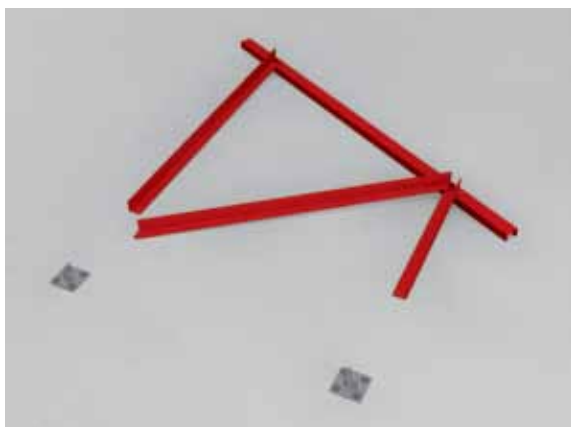
Information complémentaire:



1b
sur 13

- Les fondations peuvent être réalisées sous forme de bande ou de bloc de fondation, en béton prêt à l'emploi ou préparé sur place. Le type de fondation est défini lors de la planification. Les conditions fixées dans le cadre de la phase de planification doivent être respectées.
- Au niveau des zones de raccordement entre les contreventements et les fondations, les plaques Foot L doivent être montées avec un contreventement.
- La mise à niveau des Foot L peut être obtenue en intercalant des tôles et doit être vérifiée avec un niveau à bulle ou un appareil de mesure du niveau.
- Les perçages pour les vis d'ancrage sont effectués avec un foret de 8 mm de diamètre, sur une profondeur de 90 mm. Les vis sont fixées avec le couple de serrage prescrit de 40 Nm.

Matériel indispensable: plaques d'ancrage Foot L, vis d'ancrage 10x85 acier inoxydable, rondelle M10



2
sur 13

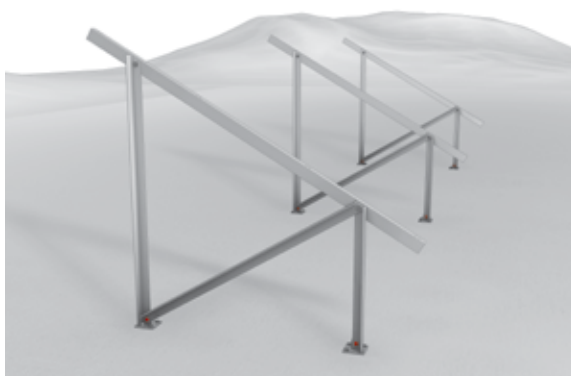
MONTAGE DU N-RACK POUR FIXATION SUR LES FONDATIONS

Selon le plan de montage, les supports L en aluminium du rack et le profilé U en aluminium sont montés et fixés avec des vis M10 x 30 ainsi que des écrous de blocage M10. Nous recommandons de fixer toutes les vis M10 avec des rondelles.

Informations supplémentaires:

- Dans cette étape du montage, les vis ne sont pas encore serrées avec le couple final, elles sont seulement fixées.
- Le Rack n'est pas monté directement sur les fondations mais séparément.

Matériel nécessaire: support en L, profilé en U, vis DIN 912 M10 x 30, écrou de blocage M10, rondelle DIN 9240 M10



3
sur 13

FIXATION DU RACK SUR LES FONDATIONS

Les supports du Rack pré-monté sont fixés sur les plaques d'ancrage Foot L avec les vis M10 x 30 et les écrous de blocage. Un écrou de sécurité peut également être utilisé comme alternative pour remplacer l'écrou de blocage. Le système en tant que tel est encore variable car les vis n'ont pas été complètement serrées au cours de l'étape précédente.

Après la fixation sur les fondations, fixer les autres vis des entretoises et des supports avec le couple de serrage prescrit de 32 Nm.

Information complémentaire :

L'écrou de blocage doit toujours être positionné contre la surface en aluminium du Rack.

Matériel nécessaire: Vis DIN912 M10 x 30, écrou de sécurité M10 / écrou de blocage M10



4

sur 13

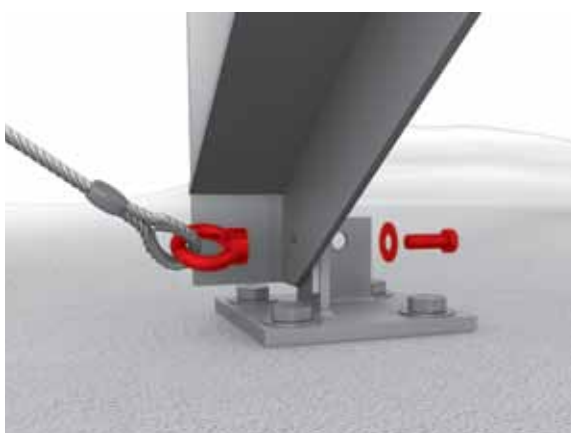
VISSER LES ÉLÉMENTS DE FIXATION SUR LE BÉTON

Visser tous les éléments de fixation sur les fondations (à l'exception des fixations des contreventements) avec les vis six pans creux et les écrous de blocage.

Matériel nécessaire: Vis DIN 912 M10 x 30, écrou de blocage M10, écrou de sécurité M10

Informations supplémentaires:

L'écrou de blocage doit toujours être positionné contre la surface en aluminium du Rack. Un écrou de sécurité peut également être utilisé comme alternative pour remplacer l'écrou de blocage.



5

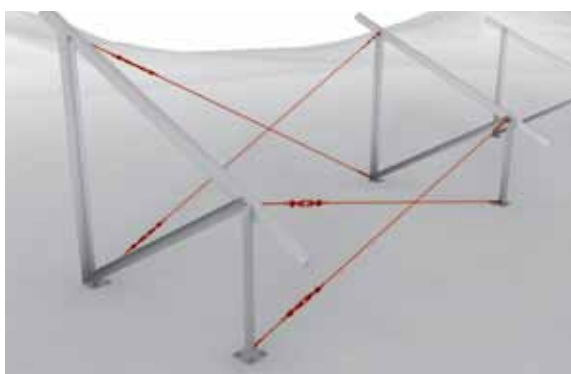
sur 13

AVEC DES CONTREVENTEMENTS: UTILISER DES ÉCROUS À ANNEAU

Pour les champs avec un contreventement, les écrous de blocage et de sécurité sont remplacés par les écrous à anneau M10 du contreventement.

Informations supplémentaires: Les écrous à anneau doivent être bloqués avec un frein filet haute résistance.

Matériel nécessaire: Vis DIN 912 M10 x 30, écrou à anneau M10, frein filet haute résistance



6

sur 13

MONTAGE DES CONTREVENTEMENTS

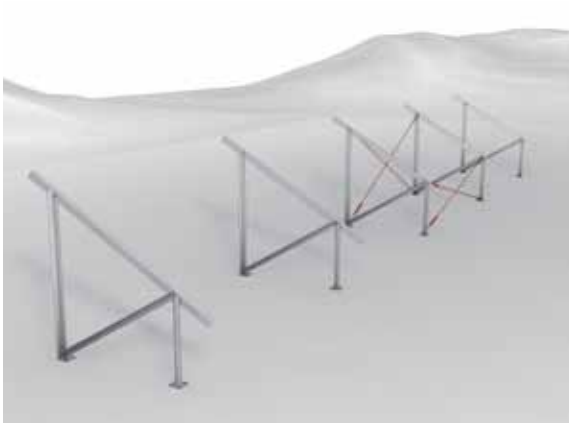
Les contreventements sont livrés pré-montés. Si une adaptation est nécessaire, il faudra procéder comme suit:

Les cosses sont introduites et pressées dans la bague des écrous annulaires. Le câble en acier est ensuite guidé par les cosses à travers les écrous annulaires et fixé au niveau de son extrémité repliée à l'aide de trois serre-câbles, fixés chacun à l'aide de deux écrous M5. Les serre-câbles doivent être répartis régulièrement. En outre, le premier serre-câble doit être fixé le plus près possible de la cosse. Les contreventements sont alors serrés à l'aide du tendeur et d'un tournevis.

Informations supplémentaires:

- Serrer les vis des serre-câbles avec un couple de 4 Nm maxi
- Afin de permettre un resserrage des câbles d'acier, un nombre suffisant de filets doit être disponible sur le tendeur lorsque le câble est tendu.

Matériel nécessaire: contreventement



7
sur 13

VUE D'ENSEMBLE DES RACKS



8a
sur 13

MONTAGE RAILS K2 ALPIN ET MEDIUM

Les rails de montage K2 sont chacun fixés sur le perçage réalisé auparavant avec 1 vis à tête marteau tournée de 90° dans le sens contraire des aiguilles d'une montre et 1 écrou de blocage par Rack. Le couple de serrage est de 32 Nm.

Matériel nécessaire: Rail de montage Alpin (version alternative Medium), vis à tête marteau M10 x 30, écrou denté M10



8b
sur 13

MONTAGE RAILS K2 SOLID

Les profilés Solid sont fixés chacun avec 2 vis à tête marteau tournées à 90° dans le sens inverse des aiguilles d'une montre et 2 écrous dentés par rack au niveau des trous préperçés.

Le couple de serrage est de 32 Nm.

Matériel nécessaire: rail de montage SolidRail L, LS, XL, vis à tête marteau M10 x 30, écrou denté M10



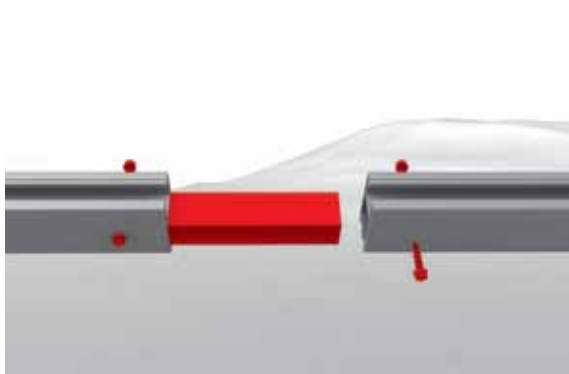
9a
sur 13

FIXER LE CONNECTEUR DE RAILS ALPIN

Poser les rails bout à bout et assembler avec le connecteur de rail, les 2 vis à tête marteau et les écrous de blocage. Le joint d'assemblage des rails ne doit pas être situé dans la zone du Rack.

Couple de serrage 35 Nm.

Matériel nécessaire: Kit Connecteur de rails Alpin/Medium

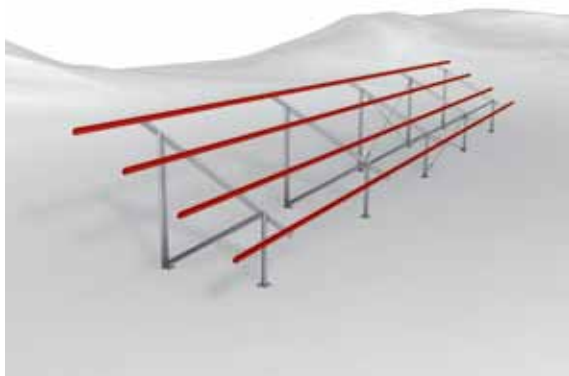


9b
sur 13

FIXER LE CONNECTEUR DE RAIL SOLID LS AVEC DES VIS D'ANCRAGE

Lors du raccordement de deux rails, le raccord est introduit jusqu'au milieu dans l'évidement prévu à cet effet du premier profilé et fixé à l'aide de deux vis auto-taraudeuses sur un côté. Le couple de serrage en butée est de 5 Nm. Le deuxième rail de montage est ensuite coulissé sur le raccord. Lorsque les deux rails sont en contact, le deuxième rail est également vissé avec le connecteur.

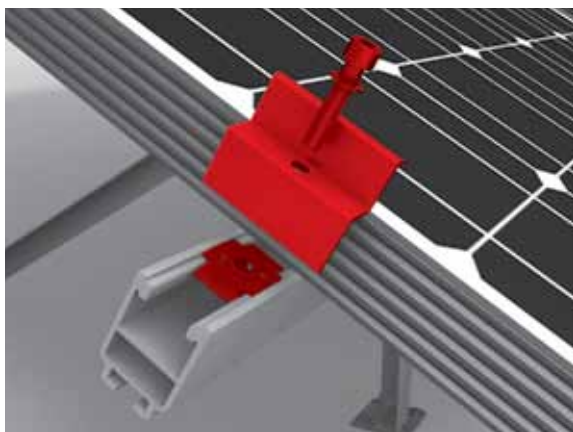
Matériel nécessaire: Connecteur Solid, vis autotaraudeuse 5,5 x 25



10
sur 13

MONTAGE DES AUTRES RAILS

Attention: les racks doivent toujours être d'aplomb, même lorsque le terrain est en pente



11
sur 13

MONTAGE DES ETRIERS FINAUX

L'écrou prisonnier M K2 est d'abord inséré dans le rail Solid et tourné à 90° dans le sens des aiguilles d'une montre. Lorsque l'étrier final et l'étrier intermédiaire sont livrés en tant que Kit, fixer tout l'ensemble sur le rail. Fixer les modules photovoltaïques sur les rails de montage selon les indications du fabricant et les fixer aux extrémités des rangées avec des étriers finaux et des vis à six pans creux. Couple de serrage 14 Nm.

Matériel nécessaire: écrou prisonnier M K2, étriers finaux, vis à six pans creux DIN 912 M8



12a
sur 13

FIXER LES MODULES DANS LES INTERVALLES FIXATION DU MODULE

Fixation du module avec étrier intermédiaire XS

Entre deux modules, utiliser deux étriers intermédiaires XS et les visser dans les écrous prisonniers (vis DIN 912 M8). Pour l'étrier intermédiaire XS, des vis plus longues que pour l'étrier intermédiaire standard sont nécessaires. Couple de serrage 14 Nm.

Matériel nécessaire: écrou prisonnier, étrier intermédiaire XS, vis M8



12b
sur 13

Fixation avec étrier intermédiaire Standard

Entre deux modules, utiliser deux étriers intermédiaires Standard et les visser dans les écrous prisonniers (vis DIN 912 M8). Couple de serrage 14 Nm.

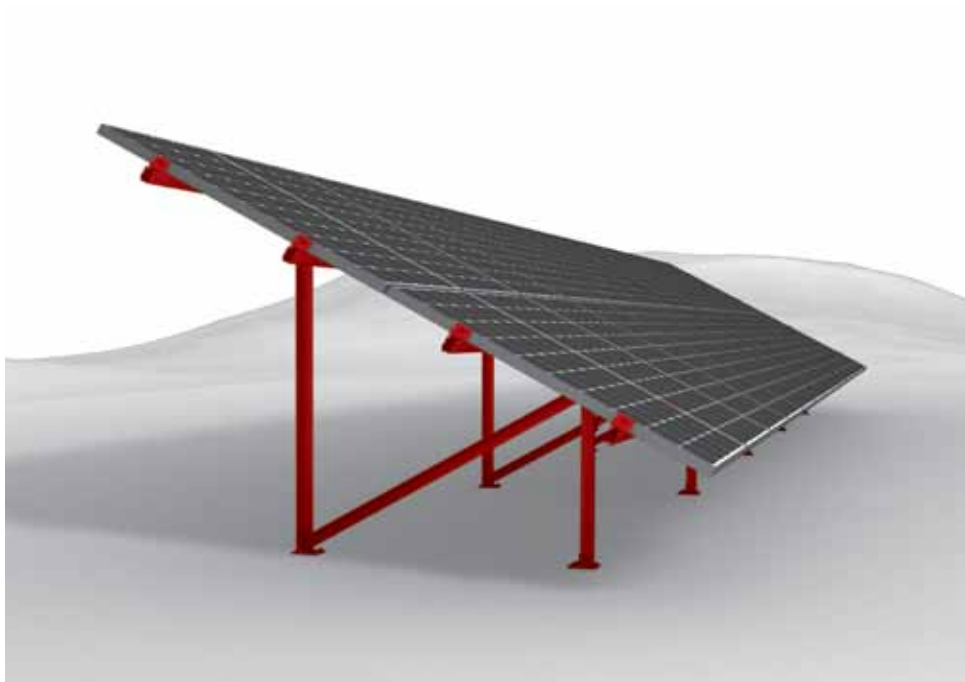
Matériel nécessaire: écrou prisonnier, étrier intermédiaire Standard, vis M8



13
sur 13

PARTI CULARITES LORS DU MONTAGE

- Eviter absolument les écrous prisonniers au niveau des raccords des rails !
- Ne monter en aucun cas des étriers finaux ou des étriers intermédiaires sur une jonction ou à l'extrémité des rails!



Fin!

MERCI D'AVOIR CHOISI LE SYSTÈME DE MONTAGE K2.

Le montage des systèmes K2 est rapide et simple. Nous espérons que vous avez trouvé toute l'aide nécessaire dans ces instructions de montage. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des suggestions, des questions ou des propositions d'amélioration. Nous attendons votre appel au

Service-Hotline +49 (0) 7152-3560-0

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

§ 1 Domaine d'application – Objet du contrat

1. Nos conditions générales de vente s'appliquent à la fourniture d'objets mobiliers conformément au marché conclu entre nous et le client. Par conséquent, elles s'appliquent aussi à toutes transactions et relations commerciales futures, même si elles ne font pas l'objet d'une nouvelle convention expresse.
2. Nos conditions générales s'appliquent exclusivement; nous ne reconnaissons aucune disposition du client contraire ou dérogatoire à nos conditions générales, sauf si nous les avons expressément acceptées par écrit. Nos conditions générales s'appliquent toujours, même lorsque nous exécutons la commande sans réserves en toute connaissance de dispositions du client contraires ou dérogeant à nos conditions générales.

§ 2 Offre – Conclusion du contrat

1. La commande du client constitue une offre ferme que nous pouvons accepter dans un délai de quatre semaines par envoi d'une confirmation de commande ou par livraison de la marchandise. Les offres que nous avons soumises à une date antérieure ne nous engagent en aucune manière.
2. Nous nous réservons la propriété des illustrations, croquis, calculs et autres documents, de même que les droits d'auteur s'y rapportant. Ceci vaut également pour les documents écrits désignés par „confidentiels”. Le client ne pourra communiquer ces documents à des tiers que s'il dispose pour cela d'un accord écrit de notre part.
3. Les croquis, illustrations, dimensions, poids et autres données caractéristiques indiquées ne nous engagent que s'ils ont fait l'objet d'un accord écrit.

§ 3 Prix et modalités de paiement

1. Le prix convenu devra être versé. Si en raison d'une variation du prix du marché ou d'une augmentation des rémunérations demandées par les tiers intervenant dans l'exécution de la commande, le prix a augmenté au moment de l'exécution des prestations, c'est le prix le plus élevé qui s'appliquera. Si celui-ci est de vingt pourcents ou plus supérieur au prix convenu, le client est en droit de se dégager du contrat. Il devra revendiquer ce droit dès qu'il aura été informé de l'augmentation.
2. Les prix s'entendent T.V.A. en sus, au taux en vigueur le jour de l'établissement de la facture.
3. Le montant total de la rémunération est à régler sans escompte en l'espace de deux semaines après réception de la marchandise, sauf convention contraire. En ce qui concerne les conséquences d'un retard de paiement, les dispositions légales seront applicables.
4. Le client ne pourra prétendre à un règlement par voie de compensation que si ses prétentions en retour sont judiciairement établies, incontestables ou reconnues par nous. Le client ne pourra user du droit de rétention que si ses prétentions en retour relèvent du même rapport contractuel.

§ 4 Délais d'exécution – Transfert des risques

1. Les dates ou délais de livraison, qui peuvent faire l'objet d'un accord ferme ou sans engagement, requièrent la forme écrite.
2. Les retards de livraison et d'exécution pour cas de force majeure et en raison d'événements qui font que la livraison devient sensiblement plus difficile ou impossible sur une période prolongée – notamment grève, lock-out, ordres administratifs extraordinaires etc., survenant chez nous, mais aussi chez nos fournisseurs ou les sous-traitants de ceux-ci -, ne pourront nous être imputés, même si les délais et dates ont fait l'objet d'un engagement ferme. De telles circonstances nous autorisent à repousser la livraison ou la prestation d'une durée équivalente à l'empêchement augmentée d'une période de démarrage convenable, ou bien à nous dégager du contrat en partie ou en totalité, en raison des engagements qui n'ont pas encore été remplis.
3. Si l'empêchement dure plus de trois mois, l'acheteur est en droit, après écoulement d'un délai de grâce convenable, de se dégager du contrat pour la partie des prestations qui n'a pas encore été exécutée. Si le délai de livraison est repoussé ou si nous sommes libérés de nos engagements, l'acheteur ne pourra prétendre à des dommages et intérêts. Nous ne pouvons invoquer les circonstances citées qu'à condition d'en aviser immédiatement l'acheteur.
4. Dans la mesure où le non-respect des délais et dates fermement convenus nous est imputable, ou si nous sommes défaillants, l'acheteur aura droit à une indemnité à raison d'un demi pourcent pour chaque semaine de retard révolue, cette indemnité ne dépassant néanmoins pas cinq pourcents du montant de la facture correspondant aux livraisons et prestations retardées. Toutes autres revendications sont exclues, sauf si le retard est dû au moins à une négligence grave.
5. Nous sommes à tout moment en droit de fractionner les livraisons et les prestations, sauf si la livraison ou la prestation partielle ne présente pas d'intérêt pour l'acheteur.
6. Le respect des conditions de livraison et d'exécution des prestations implique que l'acheteur s'acquitte correctement et à temps de ses obligations.
7. Si l'acheteur ne réceptionne pas le matériel en temps voulu, nous sommes fondés à revendiquer une indemnité pour le préjudice subi. Le risque de dégradation accidentelle et de perte accidentelle est transféré à l'acheteur dès qu'il y a un retard dans la réception.
8. Sauf mention contraire dans la confirmation de commande, il est convenu de livraisons „départ usine”.

§ 5 Emballage

1. L'emballage sera facturé séparément.
2. Les emballages de transport et autres répondant au règlement sur l'emballage des marchandises ne seront pas repris. Les frais d'évacuation des emballages seront à la charge de l'acheteur.

§ 6 Droits de l'acheteur découlant d'une carence

1. Les produits sont livrés exempts de défaut de matière et de fabrication; le délai pour faire valoir le droit à une indemnisation est d'un an à compter de la livraison des produits.
2. L'acheteur ne pourra plus faire valoir ce droit pour carences des produits si les consignes d'exploitation et d'entretien du vendeur n'ont pas été respectées, ou s'il y a eu modification des produits, remplacement de pièces ou recours à des consommables autres que ceux figurant dans les spécifications, dans la mesure où il n'est pas capable de réfuter l'affirmation justifiée que la carence constatée a été provoquée par l'un des circonstances mentionnées.

3. En cas de carence, nous nous réservons le choix du mode d'exécution de la réparation ou compensation.
4. Nous n'endossons aucune responsabilité pour l'usure normale du matériel.
5. Seul l'acheteur peut prétendre à une réparation ou indemnisation au titre d'une carence du matériel, ce droit à faire valoir à l'encontre du vendeur ne peut être cédé à quelqu'un autre.

§ 7 Responsabilité pour dommages

1. Dans le cadre d'une violation du contrat ou d'un délit, notre responsabilité se limite aux cas de faute intentionnelle et de négligence grave. Ceci ne s'applique pas aux cas d'atteinte à la vie, à la personne physique et à la santé du client, aux droits découlant du non-respect des obligations cardinales et à la réparation de préjudices causés par un retard (§ 286 du code civil allemand), auquel titre nous endossons la responsabilité quel que soit le degré de la faute.
2. Par ailleurs, nous n'endossons aucune responsabilité pour le manque à gagner de l'installation photovoltaïque en cas de défaillance.
3. De la même façon, nous déclinons toute responsabilité pour les cas de négligence légère de la part de nos assistants d'exécution.
4. Dans la mesure où notre responsabilité pour des dommages dus à une négligence légère et ne constituant pas une atteinte à la vie, à la personne physique ou à la santé du client n'est pas exclue, les droits à faire valoir se prescrivent au bout d'un an à compter de la date de survenue du dommage en question ou dans le cas des droits à dommages et intérêts pour carence du matériel à compter de la remise du matériel en question.
5. L'exclusion et la limitation des revendications de dommages et intérêts à notre encontre s'applique de la même manière dans le cadre de la responsabilité individuelle de nos employés, salariés, collaborateurs, représentants et assistants d'exécution.

§ 8 Réserve de propriété

1. Jusqu'à exécution de toutes les créances (y compris tous les soldes de compte courant) présentes ou futures du vendeur à l'égard de l'acheteur, le vendeur se verra accorder les sûretés suivantes, qu'il débloquent sur demande à sa convenance, de manière que leur valeur reste toujours de 20% supérieure aux créances.
2. La marchandise reste la propriété du vendeur. Toute transformation se fera pour le compte du vendeur en tant que fabricant, mais sans engagement pour celui-ci. En cas d'extinction de la (co) propriété du vendeur du fait d'une réunion, il est d'ores et déjà convenu que la (co)propriété de l'acheteur dans cette unité passe au vendeur au prorata de la valeur de la facture. L'acheteur est dépositaire de la (co)propriété du vendeur à titre gratuit. La marchandise dont le vendeur détient la (co)propriété est désignée ci-après par marchandise sous réserve.
3. L'acheteur est en droit de transformer et de céder la marchandise sous réserve dans le cadre d'opérations commerciales régulières, tant qu'il n'est pas défaillant. Les nantissements ou les transferts de propriété à titre de sûreté ne sont pas autorisés. A titre de garantie, l'acheteur cède dès à présent au vendeur l'ensemble des créances (y compris tous les soldes de compte-courant) issues de la vente de la marchandise sous réserve ou engendrées pour toute autre raison juridique (assurance, acte illicite). Le vendeur donne mandat révocable à l'acheteur de recouvrer en son propre nom, mais pour le compte du vendeur les créances cédées à celui-ci. Ce pouvoir de recouvrement ne pourra être révoqué que si l'acheteur ne remplit pas ses obligations de paiement.
4. Si un tiers devait avoir accès à la marchandise sous réserve, notamment en cas de saisie, l'acheteur devra indiquer que le vendeur en détient la copropriété et signaler immédiatement la situation à ce dernier, afin que celui-ci puisse revendiquer ses droits de propriété. Dans la mesure où le tiers n'est pas en mesure de rembourser au vendeur les frais judiciaires et extrajudiciaires occasionnés, c'est l'acheteur qui en supportera la charge.
5. En cas d'infraction contractuelle de la part de l'acheteur, notamment en cas de défaut de paiement, le vendeur est en droit de résilier le contrat et d'exiger la remise de la marchandise sous réserve.

§ 9 Prescription de nos propres droits

Le délai de revendication de nos paiements est de cinq ans, ce qui déroge au § 195 du code civil allemand. Le début du délai de prescription de ces droits est défini au § 199 du code civil allemand.

§ 10 Forme des déclarations

Toute déclaration ou annonce à valeur juridique, faite par le client envers nous ou envers un tiers, doit revêtir la forme écrite.

§ 11 Lieu d'exécution, droit applicable et attribution de compétence

1. Sauf stipulation contraire inscrite au contrat, le lieu d'exécution et de paiement correspond à notre siège social.
2. Le présent contrat est soumis au droit de la République Fédérale d'Allemagne; le droit commercial des Nations Unies n'est pas applicable.
3. Dans la mesure où l'acheteur est un commerçant, une personne morale de droit public ou patrimoine de droit public, tout litige résultant directement ou indirectement du contrat sera de la compétence exclusive de Leonberg.
4. Si l'une des clauses de ces conditions générales ou une disposition établie dans le cadre d'une convention annexe devait être invalide ou venait à être frappée de nullité, la validité des autres clauses ou conventions resterait acquise.

Mise à jour septembre 2010

Mounting systems for solar technology



K2 Systems GmbH
Riedwiesenstraße 13 - 17
71229 Leonberg
Germany
Phone +49 (0) 7152 - 3560 - 0
Fax +49 (0) 7152 - 3560 - 179
info@k2-systems.de
www.k2-systems.com

K2 Systems SARL - Agence FRANCE NORD
14, rue des Hérons
67960 Entzheim
France
Tel. +33 (0) 3 88 21 66 02
Fax +33 (0) 3 88 21 66 03
info@k2-systems.fr
www.k2-systems.fr

K2 Systems s.r.l.
Via Madonna dello Schioppo 67
Secondo Piano Int. 17-19
47521 Cesena (FC)
Italy
Tel. +39 0547 63 20 80
Fax +39 0547 63 50 22
info@k2-systems.it
www.k2-systems.it

K2 Systems SARL - Agence FRANCE SUD
19 Avenue du Pré de Challes
Parc des Glaisins
74940 Annecy le Vieux
France
Tel. +33 (0) 4 50 51 22 53
Fax +33 (0) 4 50 51 16 41
info@k2-systems.fr
www.k2-systems.fr

Montageanleitung N-Rack Beton | F1 | 1111 | Änderungen vorbehalten
Les reproductions d'images de produits sont comme leur nom l'indique des reproductions et peuvent varier par rapport aux images originales.

